



#COMMUNIQUÉ PSC

Le ministère persiste et signe

Aujourd'hui se tenait enfin une Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS) concernant l'accord PSC. Le ministère persiste et signe. Il refuse obstinément de communiquer, en toute transparence, et comme prévu dans l'accord signé le 21 juin 2024 par toutes les organisations syndicales, les éléments permettant d'expliquer le choix de l'opérateur ALAN. Pire, il a signé l'acte d'engagement et notifié le marché à l'opérateur Alan, hier, faisant fi de toutes les remarques et interrogations depuis un mois.

Déclaration liminaire de la CGT

Nous sommes aujourd'hui convoqués en CPPS suite à la demande des organisations syndicales ainsi qu'à la mobilisation des agents lors du rassemblement du mercredi 18 juin.

A ce stade de nos rencontres, nous ne savons plus en matière de protection sociale complémentaire ce qui relève de la part de l'employeur Etat de la duplicité, du cynisme, de l'inconséquence, voire de la bêtise collective ou de l'incompétence collective, ça existe aussi.

Vous nous avez transmis hier soir un document sur ALAN afin de répondre à nos questions. Au vu du contenu de ce document, on peut se demander si Bercy ne s'est pas transformé en agence publicitaire à la solde d'ALAN.

Pour la CGT Finances, nous avons deux exigences à voir aujourd'hui, à savoir :

- obtenir le rapport d'analyse des offres dans un souci de transparence et la méthode de classification,
- une audition de l'opérateur ALAN par les organisations syndicales représentatives.

Nous vous rappelons qu'une circulaire envoyée aux ministères fin avril appelle à adopter des solutions labellisées « SecNumCloud » et à se tourner vers des outils de bureautique souverains, sous peine de se voir bloqués par les contrôleurs financiers de l'État.

Pour s'assurer du respect de ces nouvelles exigences, à compter du 31 mai 2025, chaque centrale d'achat de biens et de services courants des ministères (CBCM) – chargée de regrouper et de piloter les marchés publics pour optimiser les achats communs – refusera tout achat qui n'aurait pas reçu au préalable l'avis de la direction interministérielle du Numérique (DINUM).

Comme vous le savez le « cloud » Alan basé en Allemagne (Francfort) est une division du groupe américain de commerce électronique Amazon.... En matière de souveraineté numérique on fait mieux.

De plus, comme vous le savez aussi, Les États Unis usent et abusent de leurs lois extra territoriales qui selon l'humeur de M Trump et dans un contexte géopolitique déstabilisé peuvent être utilisées contre les entreprises françaises dès lors qu'un lien de rattachement avec les Etats-Unis est identifié.

D'où les questions suivantes auxquelles nous attendons des réponses extrêmement précises.

- Quid de la confidentialité des données numériques touchant au plus intime de la vie des agents actifs et retraités à savoir la santé, menace d'autant plus sérieuse alors que les fichiers RH seront partagés entre SIRHIUS et ALAN.
- Comment le Ministère de la Souveraineté numérique a-t-il pu faire ce choix si ce n'est par allégeance aux forces des marchés financiers y compris ceux basés outre atlantique !
- Quid de la prise en charge des actifs et retraités en dehors du portail numérique proposé, en sachant que l'électronisme traverse les générations. Et ne nous dites pas que les plate-formes téléphoniques répondront aux attentes des actifs et retraités.

- Comment pouvez-vous vous contenter de vœux pieux s'agissant des permanences physiques qui seraient déployées alors que depuis 9 ans cette start-up existe sans qu'il y ait de permanences physiques sur le territoire.... Les usagers devront-ils pour patienter aller faire un tour sur l'épicerie en ligne ALAN Shop. afin d'acheter des compléments alimentaires contre le stress.

Le ministre Lombard lors de son audition au Sénat sur le choix d'Alan au ministère des Finances a répondu qu'il souhaitait qu'Alan se développe, même au niveau international !! On comprend donc que les dés étaient pipés d'avance.

Nous serons très attentifs aux réponses que vous nous apporterez et en tirerons toutes les conséquences.

Compte-rendu

Suite à notre demande d'avoir en séance le rapport d'analyse (notation par critères et sous critères des opérateurs ayant répondu à l'appel d'offre), le ministère a refusé de nous communiquer sur table les éléments nous permettant de s'assurer du bon déroulement des règles du marché. Pire, le secrétaire général adjoint a estimé que le sujet était clos concernant considérant que celle-ci n'était entachée d'aucune anomalie.

En lieu et place voici un florilège des données communiquées ce jour, sensées nous rassurer sur l'opérateur retenu :

- 150 permanences physiques sur le territoire chaque année, soit une permanence par direction dans l'année !
- les usagers effectueront leurs démarches sur leur compte et pourront contacter l'opérateur par différents canaux: plate-forme téléphonique, rappel téléphonique, mail, chat mais toujours pas d'interlocuteur physique.

C'EST INACCEPTABLE !

La qualité des documents transmis n'est pas à la hauteur du sujet, pire les représentants des personnels n'ont pas voix au chapitre. La CPPS devient une véritable instance d'enregistrement avec la transmission d'informations descendantes sans réponse à nos interrogations.

Le ministère avec le document promotionnel communiqué, se contente de faire le service commercial d'ALAN plutôt que de s'assurer du bon déroulement du marché.

Pour la CGT Finances, la santé des agents ne se monnaie pas au rabais.

La délégation CGT Finances a quitté seule la CPPS estimant que des données factuelles transmises sur ALAN ne permettait pas une discussion de qualité sur le déploiement et la mise en place de la PSC au 1er janvier 2026.

LA CGT FINANCES CONTINUERA À SE BATTRE ET TRAVAILLE D'ORES ET DÉJÀ À ENGAGER UN RECOURS EN JUSTICE. ELLE APPELLE L'ENSEMBLE DES AGENTES ET AGENTS À SIGNER MASSIVEMENT LA PÉTITION « NON À ALAN » ET À ENGAGER DES INITIATIVES LOCALES POUR CONTESTER CETTE DÉCISION.

Signer la pétition en ligne avec le lien suivant : <https://chng.it/nSWyVW9pxv>